Service Universitaire de Formation Permanente

# Se former tout au long de la vie



# Pièces à fournir:

## Pour la candidature

- une photocopie des diplômes avec présentation de l'original au service
- un CV
- une lettre de motivation
- un justificatif de la couverture sociale
- 2 photographies d'identité récentes portant au dos votre nom et la formation (format CV)
- titre de paiement (frais de dossier) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

# Pour l'inscription

 - Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur

## Clauses de résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.

L'ouverture de la formation est soumise à un nombre minimum de candidats.

#### Parc Technologique Universitaire (Bât.3)

2, rue Joseph Wetzell 97490 Sainte-Clotilde **Tél:** 0262 48 33 70 **Fax:** 0262 48 33 71 sufp@univ-reunion.fr site web: www.sufp.re

#### Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret 97430 Le Tampon **Tél :** 0262 57 95 54 / 0262 57 95 37 **Fax :** 0262 57 94 60 sufp@univ-reunion.fr site web : www.sufp.re

Accueil du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Le vendredi fermé au public

La responsable de pôle reçoit les particuliers sur RDV et peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines





# Diplôme Universitaire HYSTEROSCOPIE

Sous réserve de validation par le CAC du.....

## Objectifs pédagogiques :

Enseignement des techniques d'exploration et interventionnelle par voie endoscopique : hystéroscopie diagnostique et opératoire en gynécologie, mise à jour des nouvelles énergies.

#### Public, conditions d'accès et pré-requis :

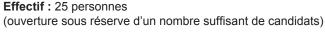
Gynécologues-obstétriciens et DES de gynécologie Candidats étrangers : médecins en exercice dans la spécialité

### Durée, dates et horaires :

Une session de 42 h, du 1er au 5 mars 2015

#### Lieu:

CHU de Bellepierre le 2 mars. Hôtel ARCHIPEL les 1er-3-4 et 5 mars.







## Equipe pédagogique

## Responsable pédagogique :

Pr Peter Von Théobald - PU PH -Université de La Réunion / CHU de Bellepierre

## Coordonnateurs pédagogiques :

Dr. Anca BIRSAN-FRANCES - CHU de Bellepierre

#### INTERVENANTS (à titre indicatif, susceptible de modifications)

- Pr. Peter Von Théobald
- Dr. Anca Birsan-Frances
- Dr Pierre Niquet

#### CONTENU DE PROGRAMME :

Lundi 1er mars 2015

8h45 - accueil

9h-9h30- Evaluation des connaissances, état des lieux – QCM pré test

9h30-12h30 - Hystéroscopie diagnostique : matériel, milieu de distension, techniques d'examen,

incidents, stérilisation

Pause déjeuner

13h30-15h Indications de l'hystéroscopie diagnostique : corrélations hystéroscopiques, échogra-

phiques, histologiques 15h–16h Bases anatomopathologiques des lésions

de l'endomètre 16h- 17h30 Hystéroscopie de consultation : patholo-

gies de l'endocol Hystéroscopie de consultation : pathologies de la cavité

Mardi 2 mars 2015

8h45 - accueil

9h -12h30 - Videotransmission opératoire

Pause déjeuner

13h30-15h RPC ménorragies. Techniques de destruction de l'endomètre : ancienne et nouvelles générations. Risques oncologique. Comment éviter une hystérectomie ?

15h - 17h - Hystéroscopie en infertilité : exploration des facteurs mécaniques de la stérilité féminine 17h-17h30 - Discussion autour des gestes pratiques diagnostiques et thérapeutiques en hystéroscopie

Mercredi 3 mars 2015

8h45 – accueil 9h-10h30 Electrochirurgie : phénomènes physiques Diplôme : QCM + 5 vacations bloc opératoire

et physiologiques 10h30-12h30 Hystéroscopie opératoire : matériel, milieux de distension, dispositifs de contrôle des milieux de distension, courants à haute fréquence, laser Nd-YAG, courant bipolaire

Pause déleuner

13h30-16h30 Techniques opératoires + films : polypes et fibromes, endomètre, synéchies, plasties d'agrandissement des utérus hypoplasiques, rétention trophoblastique, stérilisation tubaire 16h30-17h30 Training sur simulateur

Jeudi 4 mars 2015 8h45 - accueil

9h-12h30 Démonstrations chirurgicales en vidéotransmission. Cas cliniques

Résection polype-Résection myome-ESSURE

Cure synéchie Pause déieuner

13h30-15h Prévention des complications en hystéroscopie: recommandations CNGOF

15h-17h30 Training sur simulateur. Cas cliniques

Vendredi 5 mars 2015

8h45 - accueil

9h-10h Hystéroscopie opératoire avec canal opérateur de 3 mm : utilisation de l'énergie mécanique,

non électrique

10h-11h Exploration des hyperplasies et du cancer de l'endomètre : place et limites de l'hystéroscopie. corrélations radiologiques et anatomopathologiques (CNGOF 2008)

11h-12h30 Techniques de morcellement en hystéroscopie opératoire : présentation du MyoSure

(STORZ) + film Pause déieuner

13h30-15h Training sur simulateur 15h-17h30 QCM post test

#### Frais de formation

## Frais de positionnement (dossier de candidature) :

\* Par chèque, carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion

#### Coût de la formation :

Salariés IP\*\* Salariés CE\*\*\* Internes

\*\* Le tarif «individuel payant» s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de formation proposé. Pour les candidats souhaitant faire prendre en charge leur formation, c'est le tarif «convention employeur» qui s'applique.

\*\*\*Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre de paiement lors de leur inscription définitive.

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon. (art. L 920 9 du Code du Travail et Cass. Soc. 9 mars 94 n° 1238D).

# Procédure de candidature et d'inscription

Retrait dossiers de candidature

Dépôt dossiers de candidature Jusqu'au 13 février 2015

Résultats d'admissibilité et Inscriptions administratives du 16 au 20 février 2015

Début de la formation 1er mars 2015

Fin de la formation

